

Paris, le 1^{er} juillet 2010

TARIF DES HONORAIRES

Consultations - médiation

Consultation sur rendez-vous	90 €
Consultation spécialisée	180 €
Médiation et conciliation	600 €

Assistance annuelle

à partir de :

Entreprises	1500 €
Collectivités Locales	1500 €
Comités d'Entreprises	1500 €
Associations	1500 €

Consultations écrites, rédaction d'actes

Consultation écrite, par page	600 €
Création de SARL	1.500 €
Création de SA, SAS	2.500 €
Cession de parts sociales	1.500 €
Cession de fonds de commerce	3.000 €
Rédaction de contrat	2.500 €
Contrats spéciaux	5.000 €

Contentieux

Tribunal d'Instance, injonctions	900 €
Tribunal de sécurité sociale	2.500 €
Tribunal de Grande Instance	3.000 €
Tribunal de Commerce	3.000 €
Tribunal correctionnel	1.700 €
Juge des Affaires familiales	1.900 €
Juge de l'exécution	1.900 €
Instruction, mise en examen	2.000 €
Tribunal administratif	1.800 €
Commissions administratives	1.500 €
Référé	2.500 €
Conseil des Prud'hommes	1.500 €
Contrôle et contentieux fiscal, douane	2.500 €
Honoraire de résultat	25 %

International

Demande de carte de séjour	900 €
Demande de nationalité française	900 €
Autorisation de travail	1.500 €
Carte de séjour « salarié »	1.800 €
Carte de Résident	2.900 €

Procédures particulières

Nationalité procédure TGI	1.800 €
Douanes, procédures douanières	3.000 €
Référé expertise construction	2.500 €
Assistance à expertise construction	2.500 €
Permis de conduire	1.800 €
reconduite frontière – APRF	1.800 €
Refus de carte de séjour - OQTF	1.800 €
Refus de visa	2.500 €

Conditions Générales : toutes les prestations effectuées par le cabinet donnent lieu à l'établissement d'un devis soumis à l'acceptation du client, qui constitue un forfait de frais et honoraires. Pour la prise en charge d'un dossier, un forfait d'honoraires est toujours proposé dans les termes du tarif ci-dessus mentionné. Ce tarif est établi hors taxe sur la valeur ajoutée, sauf pour les tarifs de consultation et de médiation qui s'entendent toutes taxes comprises. Les frais exposés, tels que les frais d'huissier, de dépôt ou publicité légale, de timbre ou d'enregistrement sont facturés en sus et restent à la charge du client. A titre indicatif et à défaut d'autre convention, le tarif horaire pour le niveau d'expertise des avocats du cabinet est de 500 € HT pour les avocats associés et de 250 € HT pour le temps passé par les avocats collaborateurs.